

Conditions financières et administratives

Bilan-diagnostic :

Les parents contactent le CAMSP, de leur propre initiative ou sur conseil du médecin traitant, de la PMI, de l'école maternelle...

Un rendez-vous leur est proposé avec l'enfant pour une consultation pédiatrique, un entretien avec un ou une psychologue, un bilan orthophonique, psychomoteur...

Le bilan peut se dérouler sur 6 séances, prises en charge forfaitairement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Département (aucun frais à la charge des parents).

A l'issue des séances de bilan un projet de prise en charge est, le cas échéant, défini en équipe, sous la responsabilité du médecin qui en fixe les orientations.

Un entretien de fin de bilan permet de présenter ce projet aux parents et de recueillir leur accord.

Traitement et suivi :

Conformément aux indications de prise en charge, les séances de rééducation sont prévues de façon régulière et des entretiens peuvent être proposés sur rendez-vous.

L'ensemble des séances de traitement est pris en charge financièrement par la CPAM et le Département.

Selon la situation de la famille et sous certaines conditions, un transport par taxi peut être étudié.

Les assistantes sociales sont à la disposition des parents pour tout conseil et appui dans les démarches administratives.

Les adresses du CAMSP Paul Picardet sur le département de la Côte-d'Or

DIJON

Immeuble l'Empire, 20 Bd des Gorgets
T : 03 80 68 03 40 F : 03 80 36 22 69

DIJON les Grésilles

Résidence Bougainville, 17 bis Av Champollion
T : 03 80 30 30 07 F : 03 80 30 30 10

CHENOVE 1 rue Edouard Estaunié

T : 09 64 44 77 73 F : 03 80 30 02 70

QUETIGNY 1 rue des Aiguisons

T : 03 80 46 57 20 F : 03 80 46 66 19

ARNAY le Duc 3 rue des Capucins

T : 03 80 90 36 65 F : 03 80 64 06 70

AUXONNE 4 rue du Jeu de l'Arc

T : 03 80 31 19 36 F : 03 80 37 34 88

BEAUNE 10 Petite Rue Saint Nicolas

T : 03 80 22 30 70 F : 03 80 22 88 33

CHATILLON sur Seine

Résidence Marmont, rue de la Libération
T : 03 80 91 26 48 F : 03 80 91 54 07

MONTBARD Centre Social R. Rolland

3 rue Anatole France
T : 03 80 89 41 86 F : 03 80 92 42 68

POUILLY en Auxois

Centre Social, Espace J.-C. Patriarche
T : 03 80 90 80 78

SAULIEU Centre Social, rue Tour des Fossés

T : 03 80 64 27 56

SEMUR en Auxois 43 rue de Vigne

T : 03 80 97 00 11 F : 03 80 97 09 79



CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Paul Picardet

Siège et Direction du Centre

Immeuble l'Empire
20 Bd des Gorgets
21000 DIJON

Tél. : 03 80 68 03 40 // Fax : 03 80 36 22 69
courriel : camsp@pep21.org



Un **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)** est un établissement participant au dépistage et à la prévention des difficultés du jeune enfant (de 0 à 6 ans) ainsi qu'à sa prise en charge globale.

Un CAMSP assure des actions de diagnostic et des actions de suivi rééducatif dans le cadre d'un projet global intégrant, selon les situations :

- ✓ Les aspects du développement
- ✓ Les dimensions sociales et psychoaffectives
- ✓ L'accompagnement familial



Les enfants reçus par les équipes du CAMSP peuvent présenter ou être susceptibles de développer des troubles instrumentaux (retards de langage, de parole, du développement psychomoteur...) ou des déficiences sensorielles, neuro-motrices, intellectuelles ou psychiques...

Le CAMSP Paul Picardet conjugue les objectifs suivants :

- ✓ Dépister précocement les troubles et les déficiences du très jeune enfant
- ✓ Prévenir leur développement ou leur aggravation
- ✓ Les rééduquer dans le cadre de cures ambulatoires (prises en charge sur rendez-vous) et ainsi, contribuer au plus large développement des potentialités de l'enfant
- ✓ Accompagner les familles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de prise en charge de leur enfant, leur apporter les appuis techniques pour la réalisation de leurs démarches et les relations avec les administrations ou commissions (orientations, admissions, inscriptions en crèche ou halte-garderie, scolarisation...)
- ✓ Accompagner les projets d'accueil dans les structures ordinaires (crèches, haltes-garderies, écoles maternelles...) et les projets éducatifs (jardin d'enfants spécialisé au sein du CAMSP...)
- ✓ Promouvoir et développer toute collaboration avec les structures de prévention et de soin, dans le cadre d'un réseau de santé (PMI, centres hospitaliers, médecins...)

Le CAMSP fonde son action de prévention et de soin sur des équipes pluridisciplinaires

